

Service d'aide à domicile

Description

Le service d'aide à domicile permet de participer au financement de l'intervention d'un professionnel à domicile pour aider la personne dans les tâches de la vie quotidienne :

- tâches ménagères
- aide aux courses
- accompagnement
- préparation des repas...

MGEN propose aussi d'autres prestations :

- Aide à l'aménagement du domicile
- Aide aux aidants
- Club de lien entre les retraités
- Aide à domicile pour les personnes dont le niveau de dépendance est GIR 1 et 2

En cas d'hospitalisation imprévue de plus de 2 jours, MGEN permet de bénéficier de la mise en place d'un pack de services comprenant notamment de l'aide à domicile (ou aide pour la présence d'un proche, livraison de médicaments, portage de repas, ...)

Conditions

- Ne pas percevoir :
 - L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
 - L'Allocation Compensatrice de Tierce Personne (ACTP)
 - La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
 - La Majoration pour Tierce Personne (MTP).

Délai de mise en place / durée

Délai de 48H suivant la réactivité de l'organisme prestataire pour l'évaluation à domicile.
Tarifs non contractuels, susceptibles d'être modifiés chaque année

Montant de l'aide / Taux de prise en charge

MGEN accorde, si nécessaire, un financement partiel de ces prestations en fonction des ressources.

- Pour l'aide à domicile : 5 à 8€ / heure suivant le contrat de mutuelle choisi
- Pour l'aide aux aidants : possibilité de participation financière de MGEN pour le répit
- Pour l'aide à domicile des personnes âgées relevant du niveau de dépendance GIR 1 et 2 : possibilité de participation financière par MGEN.

Démarches à effectuer

- Prendre contact avec la caisse pour une pré-évaluation par téléphone
- Evaluation organisée au domicile de la personne par un organisme conventionné
- MGEN analyse le dossier de la personne et délivre un accord de prise en charge
- L'aide est attribuée sous forme de Chèques Emploi Service Universels préfinancés à remettre au prestataire
- Lors d'une hospitalisation imprévue de plus de deux jours, faire étudier les possibilités d'aide en faisant état de sa situation au 09 72 72 27 28, 7j/7, 24h/24 (mentionner son n° d'adhérent MGEN)

Pour mieux comprendre

MGEN - Section Meurthe-et-Moselle
9 rue Maurice Barrès
54000 NANCY
Tél. : 3676

MGEN - Section de la Meuse
Route de Montplonne
55000 BAR LE DUC
Tél. : 3676

www.mgen.fr